

Commune de CANY-BARVILLE
CONSEIL MUNICIPAL – Séance du lundi 13 décembre 2021
COMPTE-RENDU de PRESSE

L'an deux mil vingt et un le TREIZE DECEMBRE à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, maire de la commune de Cany-Barville.

Etaient présents :

M. Jean-Pierre THEVENOT, Maire – M. Michel BAUDRY, Mme Marlyse DOULET et M. Pierre-Yves JEGAT, adjoints au maire, Mme Agnès LEDUC, et Mme Annie LEFRANCOIS, conseillères municipales déléguées.

M. Michel BASILLE, Mme Nicole GIBOURDEL, Mme Catherine GOURDAIN, M. Gilles BLANQUET, M. Patrick TREND, M. Pascal LARGILLET, Mme Marie-José LELAUMIER, M. Eric TOULLIC, Mme Barbara LANGE, M. Sébastien DELAFOSSE, Mme Coralie CAUCHY, Mme Mathilde COURTILLET, M. Christophe HANNION et M. Xavier BATUT, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir, conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire :

M. Jean-Charles FONTAINE donne pouvoir à M. Michel BAUDRY

Mme Françoise HERVIEUX donne pouvoir à M. Xavier BATUT.

Absente excusée : Mme Léa BALDRAN

Date de convocation : 03 décembre 2021

Monsieur le Maire constate le quorum, et ouvre la séance à 18h30.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Sébastien DELAFOSSE est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du mardi 16 novembre 2021 n'appelant aucune remarque est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

Pôle de santé libéral et ambulatoire – lot 13 – Voiries et réseaux divers – titulaire COLAS France – modification apportée à un acte de sous-traitance

Les travaux de voiries et réseaux du pôle de santé libéral et ambulatoire sont en phase d'achèvement. L'entreprise COLAS France, titulaire du lot 13 – VRD (voiries et réseaux diverses-clôtures et espaces verts), souhaite modifier le montant de l'acte de sous-traitance accordée à l'entreprise KANGOUROU, par délibération du conseil municipal du 22 juin 2021.

Le conseil municipal décide de réduire le montant de l'acte de sous-traitance pour les prestations de signalisation horizontale et verticale accordée à l'entreprise KANGOUROU d'un montant de 6.025,80€ HT à 5.718,20€ HT. Monsieur le Maire ou son représentant sont autorisés à signer les pièces contractuelles.

Adopté à l'unanimité.

Pôle de santé libéral et ambulatoire : désignation de représentants pour siéger au conseil d'administration de l'Association des Professionnels de santé de Cany-Barville (APSC)

Le bail de location pour le Pôle de Santé, a été signé par acte notarial, avec l'Association des Professionnels de santé de Cany-Barville. Afin de gérer ce patrimoine, l'APSC se réunira régulièrement en conseil d'administration. Il convient de désigner le représentant de la collectivité pour siéger au sein du conseil d'administration, avec voix consultative.

Le conseil municipal désigne :

- M. Jean-Pierre THEVENOT, Maire en qualité de délégué titulaire et M. Michel BAUDRY- 1^{er} adjoint au maire en qualité délégué suppléant.

Adopté à l'unanimité.

Pôle de santé libéral et ambulatoire : dénomination du bâtiment

Afin de finaliser la construction du pôle de santé libéral et ambulatoire,
Considérant que le conseil municipal de CANY-BARVILLE s'attache à la dénomination des lieux publics, et à mettre à l'honneur des personnalités illustrant les domaines de compétences,
Il est proposé de dénommer le pôle de santé : Madeleine Brès.

Madame Madeleine Brès, née le 26 novembre 1842 à Bouillargues (Gard), et décédée le 30 novembre 1921 à Montrouge, est la première femme française à accéder aux études de médecine, et à devenir docteur en médecine en 1875. Elle rédige une thèse sur l'allaitement maternel. Elle exercera en pédiatrie et créera la première crèche gratuite.

Le conseil municipal, DECIDE :

- de dénommer le pôle de santé libéral et ambulatoire pour le territoire de Cany-Barville « Madeleine Brès »
- l'installation d'une signalétique à apposer sur le bâtiment, qui fera l'objet d'une autorisation d'urbanisme :

Pôle de Santé
Madeleine Brès

Les crédits nécessaires sont portés au budget primitif 2021- chapitre 23 – immobilisations en cours – AP/CP opération 355.

Adopté à l'unanimité.

Département de Seine-Maritime : convention tripartite 2021-2024 d'utilisation des équipements sportifs par les élèves du collège

Le Département de Seine-Maritime participe aux dépenses de fonctionnement des équipements sportifs couverts mis à la disposition des collégiens. L'assemblée départementale au cours de la commission permanente du 20 septembre 2021 a validé une nouvelle convention triennale portant sur les années 2021 à 2024.

Le conseil municipal approuve la convention tripartite à intervenir, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents contractuels.

Adopté à l'unanimité.

Camping municipal « le Clos des Charmilles » : grille tarifaire à compter du 1^{er} janvier 2022

La commission « camping » en sa séance du 22 novembre 2021 a souhaité réviser la grille tarifaire du camping municipal « le clos des charmilles ».

Considérant que l'indice INSEE des prix à la consommation a augmenté de +1,90% sur un an, la commission camping propose d'appliquer cette augmentation à la grille tarifaire des emplacements nus, et des résidences mobiles de loisirs, à compter du 1^{er} janvier 2022. Les tarifs sont arrondis à l'euro le plus proche pour une meilleure lisibilité.

Le conseil municipal adopte la grille tarifaire, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Adopté à l'unanimité.

Budget annexe camping : décision modificative n° 2021-01

Suivant l'instruction comptable M4, le budget primitif 2021 du budget annexe « camping » a été adopté en séance du conseil municipal du 22 mars 2021,

Considérant la nécessité d'adapter l'ouverture des crédits aux besoins réels, notamment pour les écritures d'amortissements des biens,

Le conseil municipal approuve la décision modificative n° 1 au budget annexe « camping », équilibré en section :

Exploitation 0
Investissement 150€

Adopté à l'unanimité.

Recensement de la population en 2022 : modalités de recrutement et de rémunération des agents recenseurs.

Le recensement de la population se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022.

Le conseil municipal, DECIDE de :

- fixer à 8, le nombre d'agents recenseurs nécessaires pour mener à bien les opérations de l'enquête de recensement,
- autoriser Monsieur le Maire à recruter les agents recenseurs,
- fixer leur rémunération.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2022 – chapitre 012 - charges de personnel.

Adopté à l'unanimité.

Concours agricole du lundi gras 2022 : demande de subvention départementale

Le concours agricole du lundi gras se déroulera le lundi 28 février prochain, place du Champ de foire à Cany-Barville, sous réserve des conditions sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19. Cette manifestation rassemble de nombreux exposants de race bovine, ovine et équidés. Considérant la renommée de ce concours au niveau régional, et sa fréquentation assidue, le conseil municipal sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès du Département de Seine-Maritime, ainsi qu'une dotation spéciale pour la remise du prix spécial « Francis Sénécal ».

Adopté à l'unanimité.

Concours agricole 2022 : détermination du montant des primes

La commission « animation, terroir et tourisme », propose de reconduire l'attribution de primes, décernée par les membres du jury, aux éleveurs qui présentent des animaux de qualité. Ces primes sont destinées à encourager les éleveurs à poursuivre leur démarche qualitative de production d'animaux d'élevage et de boucherie. Il est proposé d'inscrire un montant de 5.000€ de primes.

Cette dotation sera complétée par la remise aux lauréats de plaques fournies par la commune de Cany-Barville, et de coupes offertes par les partenaires de la commune.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022 – chapitre 67 – charges exceptionnelles – article 6714 – bourses et prix.

Adopté à l'unanimité.

Patrimoine communal : détermination du prix du loyer – 18 rue du Hôme

Le logement, 18 rue du Hôme, est vacant. D'une superficie totale de 136,76m², cette maison dispose de 4 chambres, et d'un jardin. Elle est située à proximité immédiate des établissements scolaires.

Le conseil municipal fixe le montant du loyer mensuel à 698,00€, plus 50,00€ de charges.

Adopté à l'unanimité.

Personnel communal : transformation du poste de responsable de services techniques

Suite au départ par voie de mutation du responsable des services techniques, Considérant la publication légale du poste, les candidatures reçues, et la sélection du jury de recrutement,

Le conseil municipal décide, à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- de supprimer un poste de technicien à temps complet
- de créer un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal – chapitre 012 – charges de personnel.

Adopté à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions du maire prises en vertu de la délégation de pouvoirs au maire.

17 novembre 2021 : décision de signer un bail de location avec la société TECHNI-BAIE de Cany-Barville, pour la reprise du local commercial situé 13-14 place Robert Gabel.

18 novembre 2021 : décision d'accepter des assurances GROUPAMA, l'indemnisation de sinistre, pour le standard téléphonique endommagé, lors de coupures d'électricité.

AGENDA :

Vendredi 17 décembre 2021 : distribution des colis de Noël aux anciens

Samedi 18 décembre 2021 : animations de Noël devant l'Hôtel de Ville – place Robert Gabel à partir de 16h00.

Vendredi 07 janvier 2022 : cérémonie des vœux du maire, annulée en raison des restrictions sanitaires liée à la pandémie.

- *Planning prévisionnel des séances du conseil municipal en 2022*
- Lundi 17 janvier
- Lundi 21 février
- Lundi 21 mars
- Lundi 11 avril
- Lundi 09 mai
- Lundi 20 juin
- Lundi 11 juillet.

La séance est levée à 20h00.

Fait à Cany-Barville, le 15 décembre 2021

Le Maire,



Jean-Pierre THEVENOT